



SAGE du BAS-Léon

CLE du 12 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du nouvel arrêté de la CLE
2. Elections
3. Focus 2025
4. Perspectives 2026 - 2030

The background features a solid blue color with several overlapping, semi-transparent organic shapes in shades of blue and green. The text is centered within the largest, most prominent green shape.

COMPOSITION DE LA CLE Nouvel arrêté

Evolution de la composition de la CLE du Bas-Léon



Nouvel AP de composition de la CLE du Bas-Léon le 24/10/25 : renouvellement total → 30 membres



Collège 1 :

- + 1 siège pour la structure porteuse de la CLE : le SEBL - Président
- + 1 siège pour représenter les SCOT → Pas de désignation nominative
En attente d'un arbitrage régional pour mettre en œuvre la réforme (sera effectif après les élections)

Collège 2 :

- + 1 siège pour le comité départemental des pêches maritimes et élevages marins : *de voix consultative à voix délibérative*

Collège 3 :

- - 1 siège : fusion du siège entre le Préfet du Finistère et la MISEN



Nouvel arrêt de composition de la CLE Bas-Léon

→ 24 Octobre 2025

Renouvellement
le 23 Octobre 2031

Collège 1 : 16 membres

COMPOSITION DE LA CLE DU SAGE DU BAS LEON

Dernier renouvellement général : 24 octobre 2025

A renouveler le : 23 octobre 2031

Mise à jour : DCPAT/BC le 24/10/2025

1- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- Représentant du Conseil régional de Bretagne

Mme Régine ROUE

- Représentants du Conseil départemental du Finistère

M. Guy TALOC

- Représentants des maires du Finistère

Mme Nathalie CHALINE, vice-présidente de Brest Métropole

Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers

M. Roger TALAMAIN, vice-président de la communauté de communes du pays des Abers

Mme Monique LOAEC, membre du bureau communautaire de la communauté de communes du pays des Abers

M. Pierre GUIZIOU vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. René PAUGAM, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. Raphaël RAPIN, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. Michel TANNE, communauté Lesneven Côtes des Légendes

M. Eric PENNEC, vice-président de Haut Léon Communauté

M. Christophe COLIN, conseiller communautaire de Pays d'Iroise Communauté

M. Lucien KEREBEL, vice-président de Pays d'Iroise Communauté

M. Gilles MOUNIER, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté

- Représentant du Syndicat des eaux du Bas-Léon

M. Christophe BELE, président

- Représentant élu des structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale

N

2- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

- Représentants de la chambre d'agriculture du Finistère

Un représentant élu

- Représentant des propriétaires fonciers

M. Simon JOSEPH

- Représentant de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest

M. Franck MEUNIER

- Représentant des associations de protection de la nature

M. Jean-Yves PIRIOU, association "eau et rivières de Bretagne"

- Représentant de la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (Finistère)

M. Yves CHAIGNEAU

- Représentant des consommateurs

M. Gilbert LE MAIGNAN, membre de la CLCV

- Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord

M. Sylvain HUCHETTE

- Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

M. Sébastien JOANS

Collège 2 : 8 membres

Nouvel arrêt de composition de la CLE Bas-Léon

Collège 3 : 6 membres

3- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat

le préfet coordonnateur de bassin

le préfet du Finistère représenté par le chef de la mission inter services de l'eau du Finistère

le directeur de la délégation territoriale du Finistère de l'agence régionale de santé (ARS)

le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant

le président du Parc naturel marin d'Iroise



Organisation actuelle



1 PRESIDENT + 3 VP + 4 COMMISSIONS THEMATIQUES

Président de la CLE du Bas-Léon → M. Christophe BÈLE (depuis 2020)

3 Vice-présidents :

- M. Gilles Mounier → **Espaces terrestres** (espaces ruraux et urbanisés)
- M. Guy TALOC → Volet ressource en eau et qualité
- *Mme LAMOUR* → Gestion du littoral et estuaires → xxx ?
- **PRESIDENT** → Milieux naturels + Communication-sensibilisation



ELECTIONS



REGLES DE FONCTIONNEMENT

Modifiées et approuvées par la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du 7 mai 2021

Règles de fonctionnement de la CLE

→ 7 mai 2021

Mises à jour à
prévoir

1. LES MISSIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Article 1 : La mise en œuvre et la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

2. L'ORGANISATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Article 2 : Les membres de la CLE

Article 3 : Le Président et les Vice-présidents

Article 4 : Le Bureau

Article 5 : Les commissions thématiques

Article 6 : La maîtrise d'ouvrage et le secrétariat administratif et technique

Article 7 : Le siège et les locaux administratifs de la CLE

3. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Article 8 : L'ordre du jour, les convocations et la périodicité des réunions

Article 9 : Les délibérations et votes

Article 10 : Le bilan d'activité

4. LES REVISIONS ET MODIFICATIONS

Article 11 : La révision du SAGE

Article 12 : La modification de la composition de la CLE

Article 13 : L'approbation et la modification des règles de fonctionnement



Commission Locale de l'Eau



REGLES DE FONCTIONNEMENT

Modifiées et approuvées par la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du 7 mai 2021

Règles de fonctionnement de la CLE du Bas-Léon

7 mai 2021

Article 3 : Le Président et les Vice-présidents

- Le **PRÉSIDENT** conduit la procédure de mise en oeuvre et de révision du SAGE, et soumet obligatoirement à l'approbation de la Commission Locale de l'Eau les différentes phases d'avancement. Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, lors de la première réunion constitutive de la Commission. Il est élu pour la durée du mandat de la CLE. Le scrutin est majoritaire à deux tours, et a lieu à bulletins secrets. Le Président préside toutes les réunions de la Commission, représente la CLE à l'extérieur, et signe tous les documents officiels. Dans le cadre d'une consultation technique (compatibilité des documents d'urbanismes locaux avec le SAGE, projet d'aménagement foncier, visites terrain...) le Président est habilité, par délégation de la CLE, à émettre un avis. Toutefois, il peut, sur appréciation, solliciter l'avis du bureau de la CLE, voire réunir une commission exceptionnelle, pour statuer sur le dossier.



Election du Président de la CLE



PRÉSIDENT ACTUEL

Monsieur Christophe BÈLE

CANDIDATS

1. *Monsieur Christophe BÈLE*

2.

3.

4.

5.

→ Vote



Election des vice-présidents de la CLE



Règles de fonctionnement de la CLE Bas-Léon du 7 mai 2021

Article 3 : Le Président et les Vice-présidents

- Les **VICE-PRÉSIDENTS**, au nombre de trois, sont élus par le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, dans les mêmes conditions que le Président, et pour la même durée.

- **Décret no 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux**

Art. 3. – L'article R. 212-30 est ainsi modifié:

II. – L'article est complété par un alinéa ainsi rédigé : «La commission locale de l'eau désigne parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents, dont au moins un appartenant au collège prévu au 1o.»



COMMISSIONS THEMATIQUES

- **Présidence** : confiée au Président + 3 VP de la CLE
- **Rôles** : lieux de concertation et d'échange, les commissions visent à élargir, au-delà des membres de la CLE, la concertation afin d'assurer une meilleure représentativité des acteurs locaux. Elles sont force de propositions.
- **Modalités** : tous les acteurs du territoire peuvent y participer

INTITULES :

- ▶ Commission Ressource « quantité et qualité » (VP1)
- ▶ Commission Gestion des espaces terrestres/biodiversité (VP2)
- ▶ Commission Littoral et estuaires (VP3)
- ▶ Commission Milieux aquatiques (Président de la CLE)



Election des vice-présidents de la CLE



VICE-PRÉSIDENTS ACTUELS

1.	M. Gilles MOUNIER	En charge des espaces terrestres/biodiversité
2.	M. Guy TALOC	En charge des enjeux quantitatifs & qualité de l'eau
3.	Mme LAMOUR → POSTE VACANT	En charge des enjeux littoraux

CANDIDATS

1.	<i>M. Gilles MOUNIER</i>
2.	<i>M. Guy TALOC</i>
3.	<i>M. Christophe COLIN</i>
4.	
5.	
6.	
7.	

→ Vote



Règles de fonctionnement de la CLE du Bas-Léon du 7 mai 2021

Article 4 : Le Bureau

Il est créé un Bureau **chargé de préparer les dossiers et les séances de la CLE.**

La **composition** du bureau est fixée conformément à la délibération de la CLE du (14 novembre 2019) comme suit :

- ☞ 6 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, dont le Président et les Vice-présidents,
 - ☞ 3 membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées.
 - ☞ 3 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics,
- La désignation des membres de chaque collège est définie par le collège correspondant.**

Le Bureau :

- ☞ assiste le Président dans la préparation des réunions plénières de la CLE,
- ☞ élabore les cahiers des charges des différentes études nécessaires au fonctionnement du SAGE, et à une meilleure connaissance de la gestion de l'eau,
- ☞ synthétise les travaux des différentes commissions de travail.

Il se réunit autant que de besoin sur convocation du Président, adressée 15 jours à l'avance.

Le Bureau peut associer à ses travaux toute personne compétente à la demande du Président



Désignation des membres du bureau



Composition actuelle du bureau de la CLE du Bas-Léon

COMPOSITION BUREAU DE CLE DU BAS-LEON	Fonction ou organisme représenté	Réprésentant
Collège des représentants des élus des établissements publics de coopération intercommunale	Président (CLCL)	M. Christophe BELE
	1 ^{ère} Vice-présidente (CCPI)	Mme Marguerite LAMOUR
	2 ^{ème} Vice-président (CCPI)	M. Gilles MOUNIER
	3 ^{ème} Vice-président (CCPA)	M. Guy TALOC
	Conseillère Régionale	Mme Régine ROUE
	CCPA	M. Roger TALARMAIN
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Julien CABON
	Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Yves CHAIGNEAU
	Associations de protection de l'environnement	M. Jean-Yves PIRIOU
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	M. Le Directeur ou son représentant
	Mission interservices de l'eau et de la nature du Finistère	M. Le Directeur ou son représentant
	Office français de la biodiversité	M. Le Directeur ou son représentant

COLLEGE 1

Président(e)

VP1

VP2

VP3

COLLEGE 2

COLLEGE 3

The image features a solid blue background with several overlapping, semi-transparent circles in various shades of blue and green. The largest circle is a medium green, centered in the frame. Other circles in darker blue and lighter green are scattered around it, creating a layered, organic effect. The text 'Focus 2025' is centered within the largest green circle.

Focus 2025

LES GRANDS RDV DE 2025



24 juin : journée commissions thématiques

3 juillet : Réunion technique GIEP & économies d'eau

8 juillet : COPIL Marais rétro littoraux

11 septembre : Réunion bilan CTU 20/25

octobre : Formation commissaires enquêteurs du Finistère

10 octobre : COTECH VMA

20 octobre : COTECH Agricole

25 novembre : Réunion politique/financeurs



12 décembre COPIL unique BAS-LEON

→ BILAN 2020-2025 + PREVI. 2026-2030



2 bureau de CLE : 20 juin et 28 novembre

3 CLE → 14 mars - 19 septembre - 12 décembre



De nouveaux outils




Création d'un support pédagogique de type « Incollables »

Cibles : 4 000 élèves de CM1 et CM2 du Bas-Léon

Distribution début 2026

Le quizz sera accompagné d'un sablier de douche et d'un flyer sur les écogestes (réalisé dans le cadre des actions sur les économies d'eau du Plan de résilience du SEBL)



 **Cycle de l'eau**
Questions

Question 1
Quelle est la formule chimique de la molécule d'eau ?
A - H₂O
B - CO₂
C - E=mc²

Question 2
Quels sont les 3 états de l'eau ?
A - Chaud, tiède et froid
B - Liquide, solide et gazeux

Question 3
Pourquoi la Terre est-elle appelée « Planète bleue » ?
A. Parce que le ciel est souvent bleu
B. Parce que les autres planètes sont blanches, jaunes ou rouges
C. Parce que la surface de la Terre est recouverte à 70 % d'eau

Question 4
Les dinosaures buvaient la même eau que nous. Vrai ou Faux ?

Thématiques : Cycle de l'eau, milieux aquatiques & ZH, agriculture & biodiversité, eau potable, climat, économies d'eau

Communication Sensibilisation GRAND PUBLIC



**UN CENDRIER DE
POCHE POUR PROTÉGER
NOS RIVIÈRES
ET LA MER**

Un cendrier en mégots recyclés fabriqué dans le Finistère

SAGE DU BAS-LÉON
**ICI
COMMENCE LA MER**
NE RIEN JETER
LES COLÈRES ÉVALUÉS SE MOBILISENT POUR L'EAU

www.syndicateauxbasleonn.bzh
SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

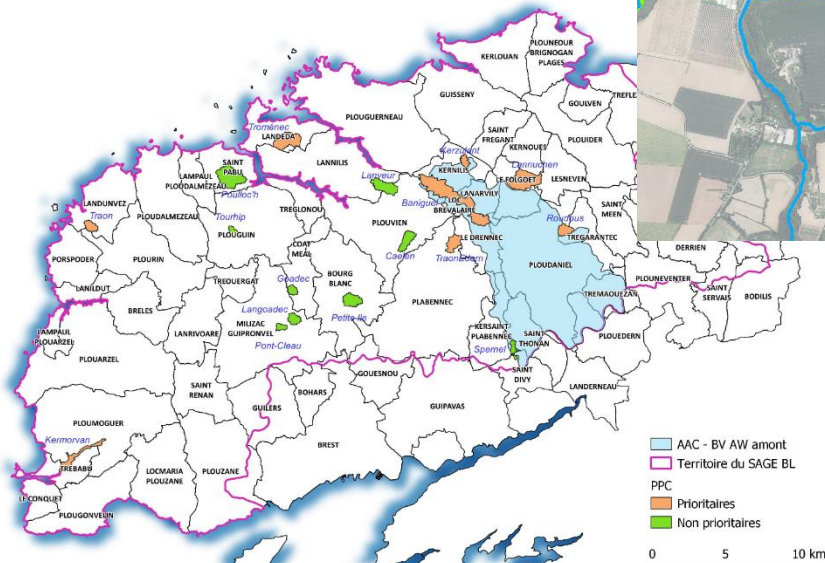
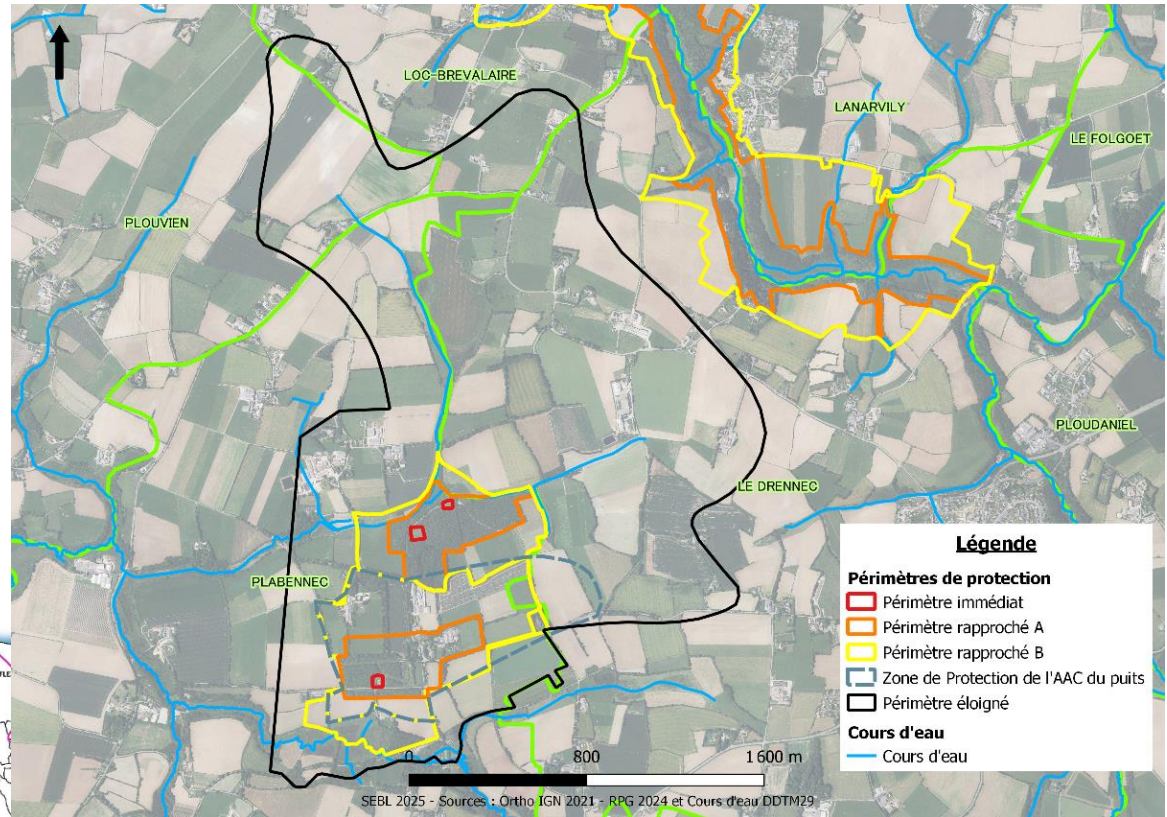
LE SAVIEZ-VOUS ?

- 3 Balades botaniques flore sauvage en ville (environ 20/animation : *Plouguerneau, Milizac Guipronvel, Saint-Derrien*)
- Escape Game Mission Aqua : collectivités/médiathèques, *IREO, APPCB, Maison des Abers*
- Sensibilisation aux bonnes pratiques sur le littoral : « ici commence la mer » : *distribution de macarons en bronze*
- Evènements locaux avec le Stand Eau : (*Forum de Ploudaniel, Fête de la SNSM à Landéda*)
- Articles thématiques presse/BIM, réédition de livrets et lettres d'infos
- Projet Ressource en lien avec l'APPCB, ERB, Mammenou Dour

Agricole

Diagnostic et Plan d'action de l'AAC de Traon Edern

Contexte du puits de Traon Edern

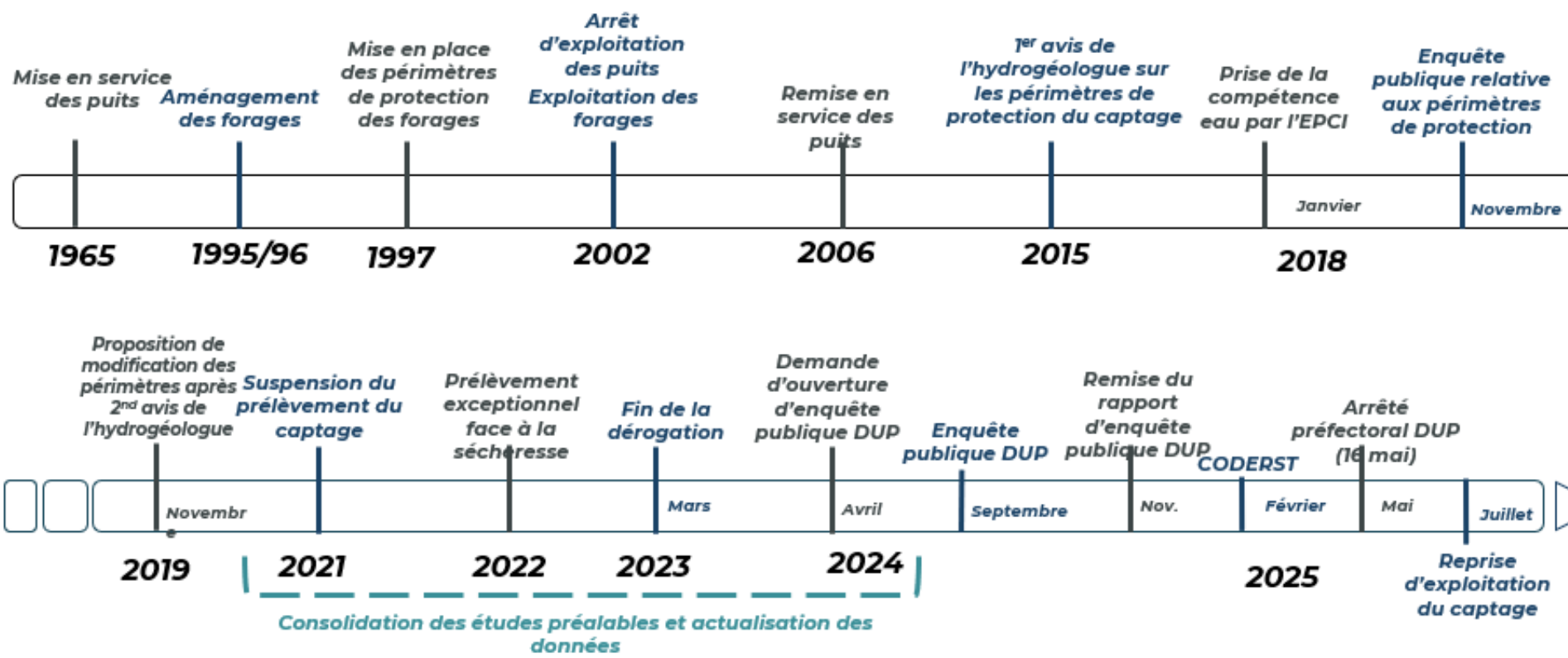




Agricole

Diagnostic et Plan d'action de l'AAC de Traon Edern

Historique et procédures





Agricole

Diagnostic et Plan d'action de l'AAC de Traon Edern Périmètres de protection du puits de Traon Edern

Zone de protection de l'Aire
d'Alimentation de Captage
(ZPAAC) : 58,8 ha

Périmètre de Protection
Rapprochée B (PPRB) : 46,3 ha

Périmètre de protection
Rapprochée A (PPRA): 15,0 ha

10 habitations concernées :

7 en PPRA

3 en PPRB

1 dans la ZPAAC

et la chapelle en PPRA

5 exploitations agricoles
concernées (39,9 ha de SAU) :

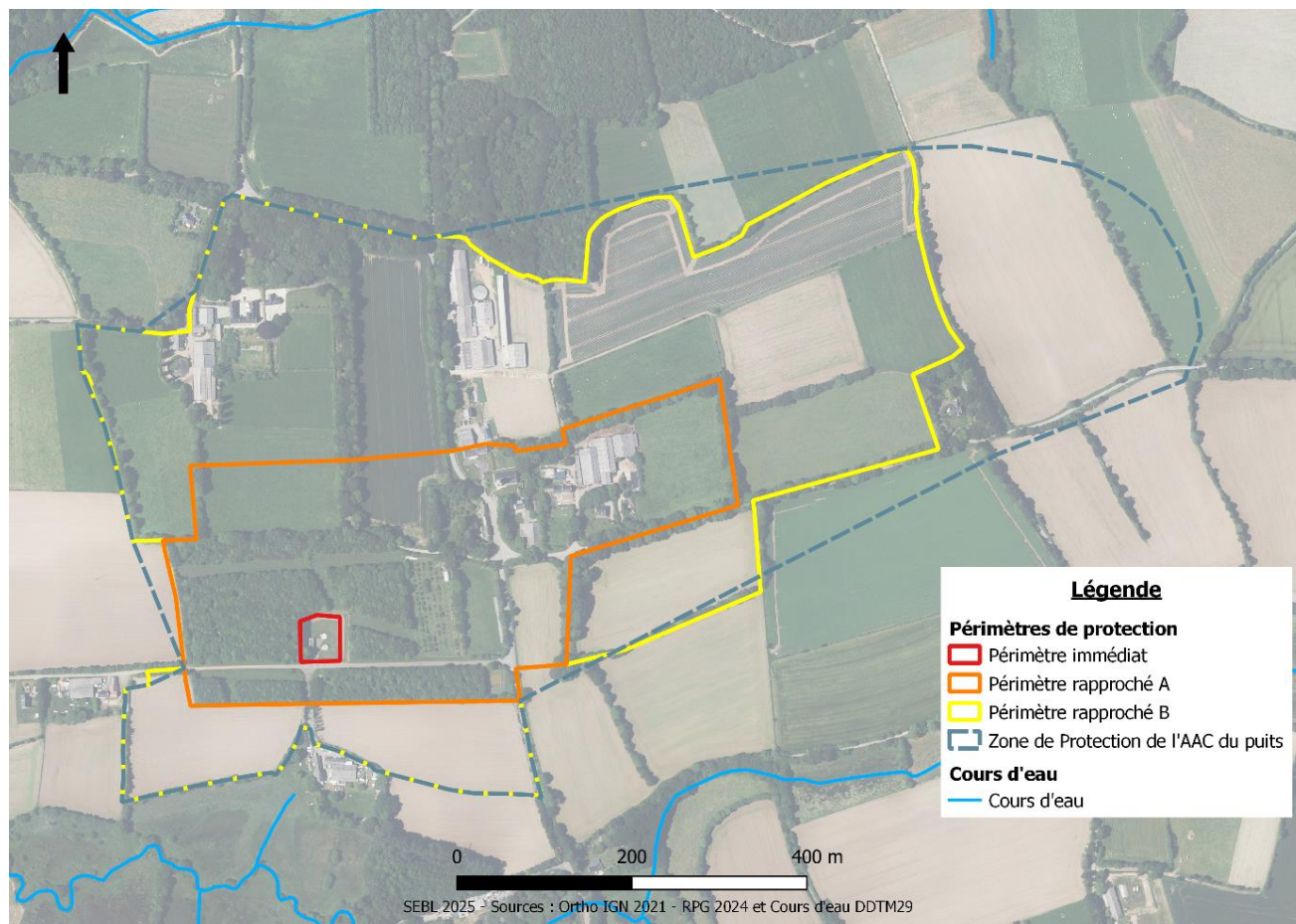
3 en PPRA et PPRB

2 dans la ZPAAC

dont 3 sites d'élevage :

1 en PPRA

2 en PPRB





Agricole

Diagnostic et Plan d'action de l'AAC de Traon Edern

Synthèse des pressions sur l'AAC du puits de Traon Edern

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Caractéristiques hydrogéologiques de l'AAC	Masse d'eau souterraine, préservée des transferts par ruissellement par sa situation sous un plateau.	Nappe souterraine proche qui limite les processus d'épuration.
Pratiques agricoles	Forte présence d'herbe sur l'AAC, avec une pression de pâturage maîtrisée. (Maintien d'une forte densité bocagère.)	Des marges de progrès sur les Reliquats Entrée Hiver. Des situations de surfertilisation azotée. Des couvertures de sol à optimiser Des Indices de Fréquence de Traitement parfois élevés. Des herbicides racinaires fréquemment utilisés.
Assainissement	Absence d'ANC polluant.	Absence de réseau collectif sur l'AAC. Taux de non-conformité important : 53,8 %.



Agricole

Diagnostic et Plan d'action de l'AAC de Traon Edern

Plan d'action de l'AAC du puits de Traon Edern

Thème	N° Fiche-action	Action	Priorité	Accompagnement technique	Accompagnement financier	Contrôle
Nitrates et herbicides	1	Substitution de cultures annuelles par des surfaces en herbe	1		X	
	8	MAEC « Création de prairie »	2		X	
	9	MAEC « Autonomie fourragère – Elevage d'herbivores »	2		X	
	10	MAEC « Eau »	2		X	
	11	Implantation de talus et de haies	2		X	
Nitrates	2	Accompagnement technique à la gestion de la fertilisation	1	X		
	3	Accompagnement financier du semis de couverts sous Maïs	1		X	
Pesticides	4	Accompagnement financier du désherbage mécanique	1		X	
	5	Accompagnement technique du désherbage mécanique	1	X		
	6	Accompagnement technique à la réduction de l'IFT	1	X		
Assainissement non collectif	7	Contrôle des installations – Suivi des ventes	1			X

Diagnostic et Plan d'action de l'AAC de Traon Edern



Plan d'actions : Captage prioritaire de Traon Edern

Le plan d'actions proposé se décline en 5 axes

Nitrates et produit phytosanitaires

- Accompagnement financier à la substitution des cultures annuelles par de l'herbe
- Accompagnement à l'engagement en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Implantation de haies et de talus sur les parcelles

Nitrates

- Accompagnement technique à la gestion de la fertilisation
- Accompagnement financier à l'implantation de couvert sous maïs

Phytosanitaires

- Accompagnement financier et technique sur le désherbage mécanique
- Accompagnement technique à la réduction de l'IFT

Assainissement non collectif

- Contrôle des installations
- Suivi des ventes

→ le SEBL interviendra en appui technique à la CCPA. Les pôles « environnement et travaux » et « eau et assainissement » de la CCPA piloteront le plan d'actions (défini en concertation avec les acteurs concernés)

*Passage en Conseil communautaire le 18/12/2025
et dépôt à la Préfecture avant le 31/12/2025*

=> Avis de la CLE

PERSPECTIVES 2026/2030



Le CTU Bas-Léon 2020/2025



- Conventions de délégation des missions GEMAPI au SEBL
- Conventions volets transversaux (pilotage par le SEBL)
- Animation du SAGE : *TRANSFERT AU SEBL de l'item 12 Animation-Coordination du SAGE (pas de convention)*

ECHEANCE DES CONVENTIONS au 31/12/2025

► 1 contrat unique Bas-Léon

- Coordinateur SEBL
- **Stratégie territoriale sur 6 ans**
- **Plan d'actions sur 3 ans** → 2020-2022 et 2023-2025

VOLETS TRANSVERSAUX > CONVENTIONS

- Animation générale
- Communication-sensibilisation
- Education à l'environnement (scolaires)
- Accompagnement des collectivités
- Suivi de la qualité de l'eau
- Etudes
- Actions agricoles
- Milieux aquatiques

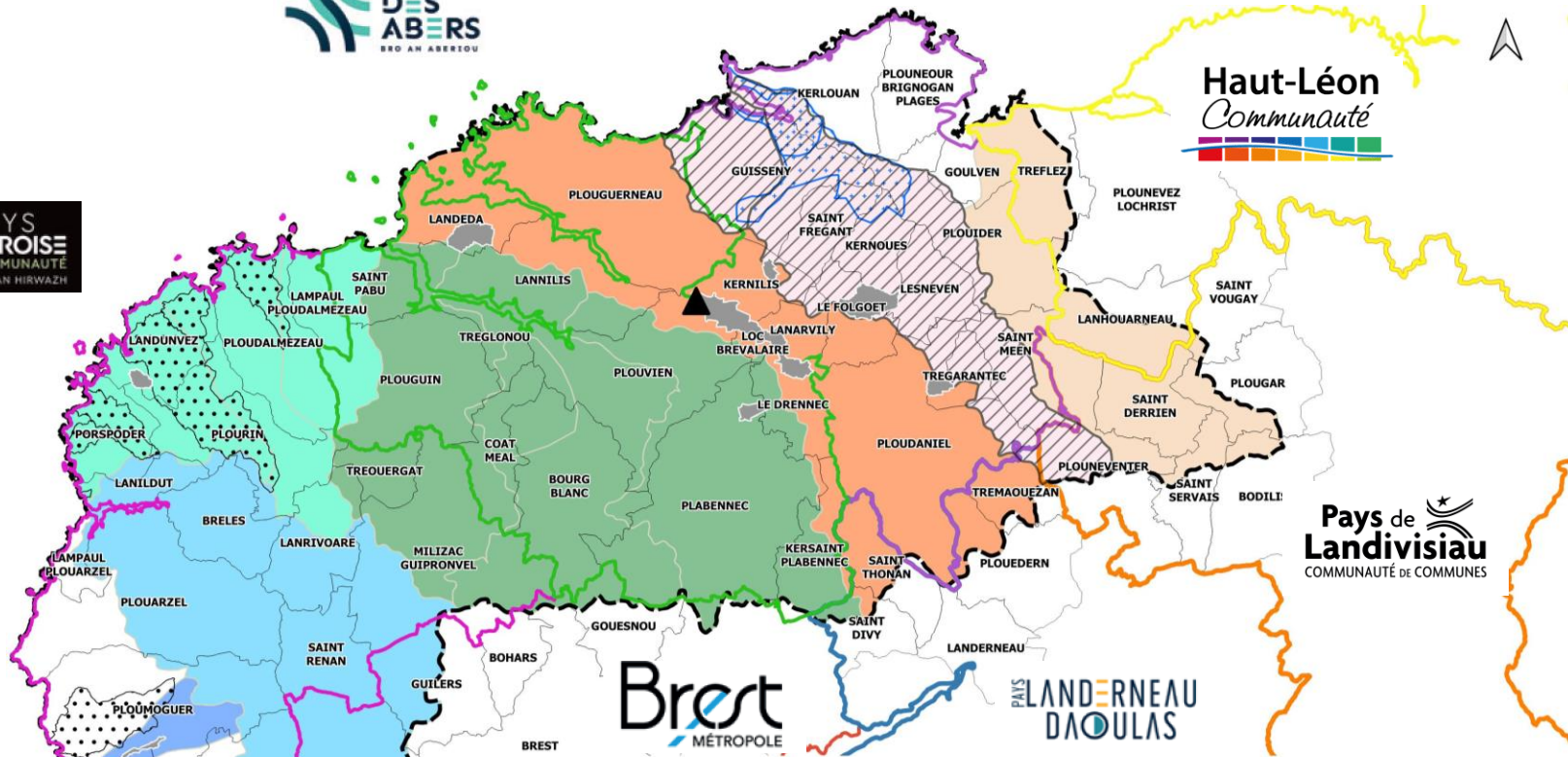
Volets hors CTU

- VMA (grande continuité, entretien, piégeage, invasives)
- Zones Humides
- Biodiversité
- Bocage

Opérateurs Enjeux Gouvernance



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù



- Périmètre du SAGE du Bas-Léon
- Prises d'eau superficielles
- ZAES CCPI
- ZAES CLCL
- PPC prioritaires

EPCI

- Brest Métropole
- CC du Pays de Landerneau-Daoulas
- CC du Pays de Landivisiau
- CC du Pays des Abers
- Pays d'Iroise Communauté
- Communauté Lesneven Côte des Légendes
- Haut-Léon Communauté

Bassins versants

- Aber-Benoît, Aber Benouic, Ascoet, Garo : CCPA
- Aber-Wrac'h : SEBL
- Flèche : SEBL
- Landunvez, Ploudalmezeau, Kouer ar Frouit : CCPI
- Kermorvan : CCPI
- Aber-Ildut : CCPI
- Quillimadec-Alanan : CLCL
- BVQA_PAV



Feuille de route du SAGE 2026/2030



La feuille de route précise les **priorités d'actions** sur les 5 années restantes du 12^{ème} prog. d'intervention de l'AELB (2026/2030) adossée à un programme d'actions opérationnel sur 3 ans (période 2026-2028).

→ document cadre concerté et partagé entre l'agence, la CLE et sa structure porteuse

CONTENU

- Fiche d'identité synthétique du territoire de la démarche du Sage
 - Historique de la démarche Sage
 - Gouvernance du Sage
 - Articulation Sage / Contrats territoriaux (CT) ou Accords de Territoires (AdT)
- Programme d'actions pluriannuel de la CLE
 - Chantiers prioritaires de la CLE
 - Accompagnement des démarches territoriales et synergie (contrats territoriaux - accords de territoire)
 - Cartographie des gouvernances du territoire
 - Implication dans le cycle Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)
- Calendrier et budget prévisionnel pluriannuel



Feuille de route du SAGE 2026/2030

CHANTIERS PRIORITAIRES DE LA CLE



- **Réviser le SAGE** : Sur la base du décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE (révision obligatoire à 12 ans) → *Révision totale ou partielle*
- Intégrer les enjeux quantitatifs et de sobriété grâce à l'amélioration des connaissances :

Etude HMUC en plusieurs Volets de 2025 à 2029

- Prioriser la communication vers l'acculturation des nouveaux membres de la CLE et élus du territoire
- Contribuer aux travaux du SDAGE Loire-Bretagne 2028/2033 et faire du lien entre les politiques publiques
- Poursuite des mutualisations en INTER-SAGE

Consultation de la
CLE fin 2026/début
2027

Perspectives 2026-2028

LES ÉTUDES



ETUDES	Prévisionnel 2026-2028
HMUC Volet « H »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enveloppe dédiée inscrite en 2025 sur le budget de l'AELB : 100 000 € ▪ Convention constitutive de groupement de commande entre le Syndicat Mixte Elorn, le Pays de Morlaix et le SEBL établie ▪ Adhésion à l'OEB pour recueillir les données sur le climat projetée
MARAIS RETRO LITTORAUX	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux projetés dans l'étude inclus dans les programmes prévisionnels ▪ Note de synthèse des éléments bibliographiques recueillis à établir et fournir à AELB en 2026 (réalisation en interne)
VASIERES : ABER WRAC'H et FLECHE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude sur l'expertise du phénomène (2027)
REVISION DU SAGE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail de mise à plat des documents PAGD/Règlement effectué en interne (appui d'un stagiaire) afin d'identifier les besoins de mises à jour, manques de données, dans un cadre financier restreint (pas de subvention en 26) ▪ CCTP à élaborer au 2^{ème} semestre 26 pour prestation 2027 (objet de la révision à définir : totale ou partielle)

Perspectives 2026-2028

LES ÉTUDES



RÉVISION DU SAGE

	Phase	Cout prévisionnel	Réalisation
2026	Mise à plat des documents du SAGE (PAGD et règlement) pour identifier les ajustements et compléments à prévoir	Indemnisation stagiaire 6 mois	En interne
2027	Etat des lieux & Diagnostic	100 000 € (dont réunions et livrables)	Prestation externalisée
2028	Prospective & Stratégie	100 000 € (dont réunions et livrables)	Prestation externalisée
2029	Ecriture du SAGE : rédaction	50 000 €	Prestation externalisée
2029	Ecriture du SAGE : relecture juridique	25 000 €	Prestation externalisée
2030	Phases de concertation : organisation de réunions d'informations du public, impression et diffusion des documents, frais de publication Approbation et mise en œuvre	10 000 €	En interne

Cout total prévisionnel : 285 000 €

Perspectives 2026-2028

LES ÉTUDES



Etude H M U C

	Phase	Cout prévisionnel	Réalisation
2025	<i>Volet Usages</i>	0	<i>En interne</i>
2025/2026	Volet climat	Adhésion	OEB
2026	Volet Hydrologie	100 000 €	Prestation externalisée
2027	Volet Milieux	100 000 €	Prestation externalisée
2028	Analyse socio-économique	40 000 €	Prestation externalisée
2029	Synthèse globale HMUC pour lier les différents volets	0 €	En interne
			Cout total prévisionnel : 240 000 €

Etude vasière en 2027

→ enveloppe prévisionnelle 30 000 €



GRANDES ETAPES 2026 → 2030



2026	<ul style="list-style-type: none">▶ Participation à la construction du nouveau SDAGE Loire-Bretagne▶ Lancement du volet « H » de HMUC (entretiens des candidats et sélection du prestataire)▶ Fin février : dépôt de l'accord de territoire Bas-Léon▶ Avril-Septembre : mise à plat, en interne, des documents du SAGE (stage de 6 mois)▶ Juillet : signature de l'accord de territoire Bas-Léon▶ Octobre : installation de la CLE et lancement de la phase d'acculturation des nouveaux élus (diffusion du tableau de bord, commissions thématiques, ...)▶ Rédaction des pièces du marché pour lancer la phase de révision du SAGE▶ Rédaction des pièces du marché : volet « milieux » de HMUC
2027	<ul style="list-style-type: none">▶ Lancement de la phase de révision du SAGE : année 1 → Etat des lieux (EDL) & diagnostic▶ Lancement du volet « milieux » de HMUC▶ Participation à la construction du nouveau SDAGE Loire-Bretagne et partage en CLE▶ Poursuite de la formation/acculturation des membres de la CLE et élus du territoire▶ Lancement d'une étude sur l'expertise vasière▶ Préparation des pièces du marché pour les phases scénarios & stratégie

GRANDES ETAPES 2026 → 2030

2028	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entrée en vigueur du nouveau SDAGE Loire-Bretagne 2028/2033 : partage avec la CLE ▶ Révision du SAGE : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du processus de révision des documents du SAGE du Bas-Léon - Mise en conformité avec le nouveau SDAGE Loire-Bretagne - Lancement de la phase scénarios & stratégie ▶ HMUC : <ul style="list-style-type: none"> - Agrégation des volets de HMUC pour en faire une synthèse globale - Préparation des pièces du marché pour lancer l'étude socio-économique - Lancement de l'étude socio-économique ▶ Bilan de l'accord de territoire Bas-Léon 2026/2028 ▶ Elaboration d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2029/2031 concertée
2029	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ecriture des documents du SAGE (rédaction et relecture juridique), partage/validation en CLE ▶ Lancement de la phase de consultation des personnes publiques puis lancement de la phase d'enquête publique : 9 mois ▶ Validation de l'étude HMUC
2030	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Finalisation de la phase de concertation, approbation du SAGE révisé et MISE EN ŒUVRE ▶ Bilan 2026/2030



SAGE

Budget prévisionnel 2026/2030

<i>Enveloppes prévisionnelles annuelles affichées en € TTC</i>						
	2026	2027	2028	2029	2030	Total
CLE – ANIMATION et ACTIONS Dont volets transversaux	115 000	120 000	125 000	130 000	135 000	625 000
COMMUNICATION	15 000	18 000	14 000	15 000	15 000	77 000
QUALITE DE L'EAU	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
ETUDES						
<i>HMUC</i>	100 000	100 000	40 000			240 000
<i>Révision du SAGE</i>		100 000	100 000	75 000	10 000	285 000
<i>Etude vasière Aber Warc'h</i>		30 000				30 000
PIEGEAGE	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Total	267 000	405 000	316 000	257 000	197 000	1 442 000



PROGRAMMES
2026



MOYENS

Echelle SAGE

STRUCTURE	MISSION	TEMPS DEDIE A LA MISSION
CCPI	Animation agricole	0.5 ETP
	Milieus aquatiques	1 ETP
	Bocage	0.7 ETP
	<i>Sous-total</i>	2.2 ETP
CCPA	Animation agricole	0.7 ETP
	Bocage	0.4 ETP
	VMA	1 ETP
	<i>Sous-total</i>	2.1 ETP
SEBL > SAGE Bas-Léon <i>Animation</i> <i>Et</i> <i>Volets</i> <i>Mutualisés</i> > BV AW > GEMA > Biodiversité Bocage	SAGE	1.5 ETP
	Coordination - Animation du SAGE	1 ETP (0.8 ETP + 0.2 ETP)
	Secrétariat	0.5 ETP
	Accord de territoire Bas-Léon	3 ETP
	Coordination	0.4 ETP
	Actions agricoles (dont 0.4 BV AW)	1.5 ETP
	Communication	0.4 ETP
	Qualité de l'eau	0.3 ETP
	Zones humides	0.2 ETP
	Aber Wrac'h : suivi pollutions sensibilisation	0.1 ETP
	Aber Wrac'h : analyses qualité eau	0.1 ETP
	GEMA	0.8 ETP
	VMA Aber Wrac'h	0.05 ETP
	VMA Quillimadec	0.35 ETP
	VMA Flèche	0.4 ETP
Biodiversité – Bocage	2 ETP	
Biodiversité - Agroforesterie	1 ETP	
Bocage	1 ETP	
	<i>Sous-total</i>	7.3 ETP
CLCL	Coordination	1 ETP
	Animation BV/PAV	1 ETP
	Bocage	1 ETP
	<i>Sous-total</i>	3 ETP
TOTAL		14.6 ETP



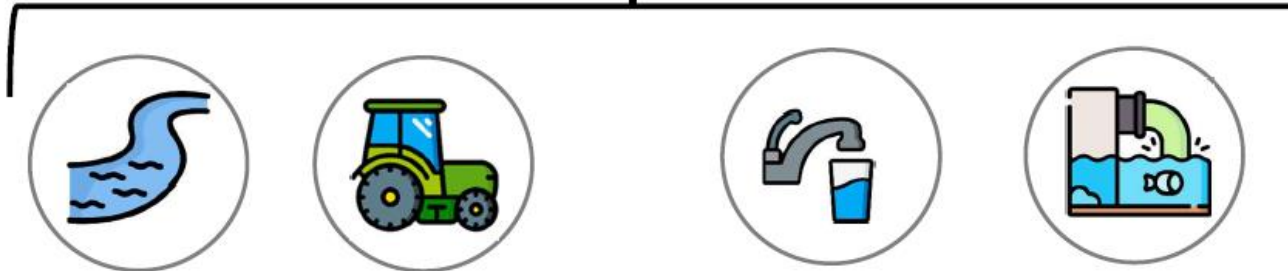
ACCORDS DE TERRITOIRE



Déploiement des accords de territoire



Accord de territoire collectivités territoriales



Les pollutions diffuses, notamment la protection des **captages prioritaires**

La restauration des **cours d'eau, des milieux humides**

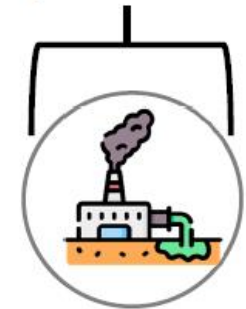
La **gestion quantitative** des ressources en eau

La protection de la **biodiversité**

La sécurité de l'approvisionnement en eau potable – sobriété
(**visant les territoires en tension quantitative pour l'eau potable**)

La réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle
(visant les **systèmes d'assainissement prioritaires**)

Accord industriel pour l'eau



La réduction des pollutions d'origine industrielle (visant les **Établissements Prioritaires Industriels EPI**)

ACCORDS DE TERRITOIRE BAS-LÉON

- ▶ Permet de passer en phase opérationnelle → programmes d'actions
- ▶ Durée : 3 ans - 2026 / 2028
- ▶ Attendus : 1 feuille de route partagée + 1 stratégie + 1 contrat administratif

Ce que formalise l'accord

Stratégie de territoire/
Programme d'actions

3 ans

- Des objectifs environnementaux partagés 💧
- Une programmation financière pour la mise en œuvre des actions 💰
- Un calendrier de réalisation avec des étapes claires 📅
- Des indicateurs de suivi techniques et financiers 📊
- Des règles partagées pour garantir l'efficacité de l'accord et sa poursuite 🤝

REGION co- signataire → Mêmes modalités-taux-moyens que par le passé

Accord de Territoire Bas-Léon

CCPI	CCPA	CLCL Dont PAV	Grand Cycle Bas-Léon
------	------	------------------	----------------------------

- ▶ Sur la partie grand cycle → poursuite du travail à l'échelle du Bas-Léon
- ▶ Sur la partie petit cycle (assainissement) → échelle des EPCI

Dépôt stratégie fin février

Signature commune Bas-Léon en juillet à l'issue de l'installation des conseils communautaires et comité syndical

Point AELB fin 2026 ?



PERSPECTIVES 2026 - 2028

Communication



Communication, sensibilisation, acculturation aux enjeux de l'eau *de manière prioritaire vers les nouveaux élus du territoire et membres de la CLE*

☐ **Élus :**

- MAJ Tableau de bord du SAGE,
- Lettre de SAGE/Thématiques,
- Commissions thématiques **annuelles**,
- Fresque Locale de l'eau,
- Maquette de BV....

☐ **Grand public :**

- Évènementiels avec le Stand Eau,
- Mise à disposition de l'Escape game,
- Création/impression de supports pédagogiques (lettres d'infos, panneaux, bande dessinée...)μ

☐ **Scolaires :** Spectacle scolaire ou réédition des « incollables »



PERSPECTIVES 2026 - 2028

Suivi de la Qualité de l'eau



- Suivis de la qualité de l'eau déployés à l'échelle du SAGE du Bas-Léon dans la poursuite des suivis 2025
- Via marché à bon de commande avec Labocéa (prestataire marché 2025/2028)
- Paramètres suivis par le SAGE :
 - les nitrates,
 - les pesticides,
 - le phosphore : total et orthophosphates (phosphore dissous),
 - la matière organique,
 - les débits.
- Paramètres complémentaires suivis par les collectivités :
 - Bactériologie,
 - Suivis piscicoles,
- Suivi de la masse d'eau souterraine prévu en 2027

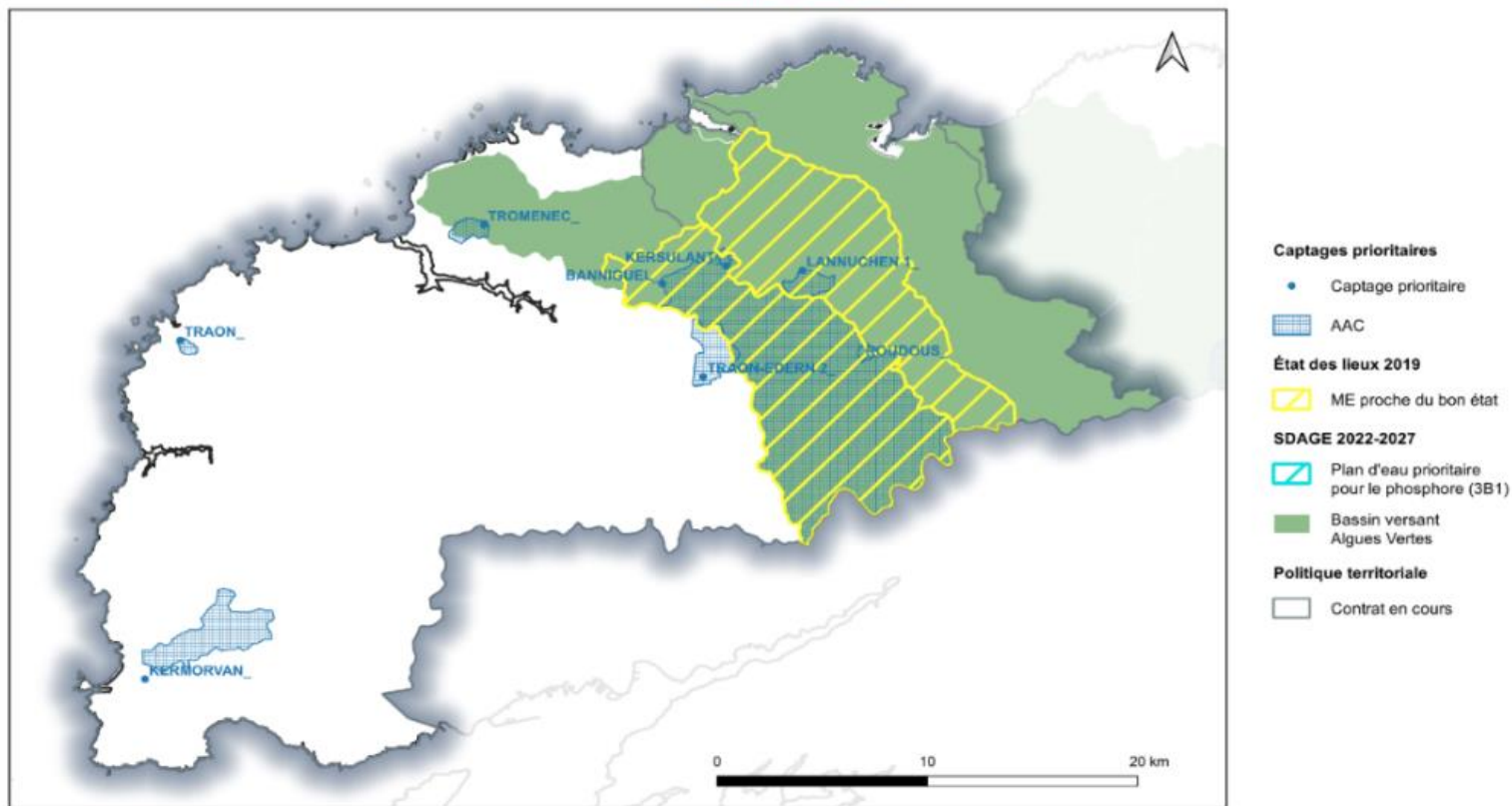
PERSPECTIVES 2026 - 2028 : Agricole



Priorités AELB : captages prioritaires, algues vertes (PAV, vasières, ZH)
BVs Aber Wrac'h, Quillimadec, Flèche

Carte des zonages prioritaires du 12e programme pour le financement de l'animation et des actions agricoles

Contrat : Bas Léon



Source : DDTM22, DDTM29, DDTM35, Agence de l'eau Loire-Bretagne, BD CARTHAGE®, IGN Admin Express
Carte générée le 28/11/2024

Projet : 20241128_Priorites.ogz
Chemin : K:\ARMOR_PILOTAGE_UNITE\Donnees_carto\Projets\reflexions12progl20241128_Priorites.ogz

PERSPECTIVES 2026/2028

Volet agricole

pilotés par le SEBL



• Actions mutualisées

- Animation du PAEC du Bas-Léon
- Groupe d'agriculteurs Agriculture de Conservation des Sols
- Startijin Valait (Domaines d'innovation Eau, Biodiversité, Carbone)
- Appui aux EPCI : Animation des accompagnements techniques sur les Aires d'Alimentation de Captage, Diagnostics des Parcelles à Risque
- Communication collective

• Animation territoriale des BV Aber Wrac'h et Flèche

- Accompagnements individuels des exploitants agricoles
Objectif : Rencontre des agriculteurs de chaque BV sur 3 ans
- Animation d'un groupe d'agriculteurs référents
- Animation d'un comité de pilotage spécifique

Le semis de couvert sous maïs : une pratique bien maîtrisée

PLUVIOMÉTRIE 2019

2019	Variation par rapport à la moyenne (mm)	Variation (%)	
Janv	87	-55	-39%
Fév	77	-34	-31%
Mars	83	-9	-10%
Avril	55	-17	-25%
Mai	65	-10	-13%
Juin	102	43	72%
Juli	30	-32	-52%
Août	85	20	32%
Sept	100	24	32%
Oct	105	72	50%
Nov	231	97	73%
Déc	130	-17	-11%
Total	1347	87,4	8%

La fin d'année 2019 avec ses pluies exceptionnellement abondantes restera dans les mémoires. Comme le montre le tableau ci-contre, il est tombé 213 mm (+49%) de plus qu'en moyenne entre août et novembre à une période de récolte des maïs et de semis des céréales d'hiver. La mise en place des couverts a également été très perturbée puisque rares sont les parcelles ayant été ensemencées, et lorsqu'elles l'ont été, le couvert n'a pas eu un développement suffisant pour capter l'azote et limiter l'érosion du sol.

Pourtant, on a pu observer en novembre et décembre quelques parcelles portant un couvert (souvent du RGI) suffisamment développé pour être efficace contre l'érosion et le lessivage des nitrates et apporter au printemps un fourrage complémentaire.

Ces parcelles résultent de la pratique du semis de couvert sous maïs. Cette technique, longtemps décriée, du fait de résultats peu probants (levée aléatoire, couvert trop développé, chronophage, etc.) est maintenant bien maîtrisée et procure des résultats satisfaisants même en conditions climatiques difficiles.



Photo du 09/12/2019 d'un RGI sous maïs implanté en juin 2019

3 adeptes de cette technique culturale nous livrent leurs témoignages et expériences :

Arnaud Le Roux

ELEVEUR LAITIÈRE À PLABENNEC

1 Pratiquez-vous le semis de couvert sous maïs depuis longtemps ?

J'ai débuté le semis sous couvert de maïs en 2016 avec l'ETA des Abers. Je dispose de 2 parcelles sur le bassin versant du Quillinadec où un plan algues vertes concernant la baie de Guissey a été mis en place et propose un accompagnement sur cette pratique.

2 L'avez-vous mis en place par vous-même ? Quel a été le facteur déclenchant ?

J'ai pu observer mon voisin mettre cette technique en place sur une de ses parcelles. Sa pratique m'a convaincu. Cela permet d'avoir un couvert précocement, de ne pas avoir à jongler avec la météo et de ne pas être pressé en octobre afin de respecter la réglementation.

BV AW et Flèche

- ▶ COPILS dédiés
- ▶ Groupes agriculteurs ressource



PERSPECTIVES 2026/2028

Volet agricole

pilotés par les EPCI



CCPI :

- Mobilisation Plan d'action PPC Prioritaires (Kermorvan et Traon/Kerenneur)
- Mise en œuvre des plans d'actions AAC, ZSCE et DUP
- Actions concrètes sur les Zones à Enjeux Sanitaires

CCPA :

- Captages prioritaires : plan d'action Traon Edern + poursuite Troménec
- Captage sensible : diagnostic et plan d'action sur Lanveur
- MAEC : poursuite des accompagnements
- Poursuite des accompagnements d'agriculteurs sur l'Ascoët (réalisation d'aménagements)
- Travail sur l'Aber-Benouïc



PERSPECTIVES 2026 - 2028

Milieux aquatiques



- Poursuite de l'entretien de rivière et action de piégeage
- Conduite des travaux qui font suite à l'étude pilotée sur les marais rétro-littoraux
- Etude continuité/Hydromorpho
- Projet hydromorphologie/an
- Etude : fonctionnement des têtes de BV (ZH, hydromorpho)

PERSPECTIVES 2026 - 2028

Milieux aquatiques : BV FLECHE



BV Flèche	Aides financeurs potentielles	Coûts prévisionnels des actions 2026	Coûts prévisionnels des actions 2027	Coûts prévisionnels des actions 2028	
ETP		0,4	0,4	0,4	
Poste TR + fonctionnement	80%	25 000 €	25 500 €	26 000 €	76 500,00 €
Grande continuité écologique (travaux)					0,00 €
Etudes grande continuité, MOE	80%	0 €	0 €	20 000 €	20 000,00 €
Petite continuité écologique (travaux)					0,00 €
Restauration hydromorphologique	70%	90 000 €	40 000 €	40 000 €	170 000,00 €
ZH	80%		50 000 €		50 000,00 €
Entretien de rivière	0%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000,00 €
Suivis piscicoles	0%		2 000 €		2 000,00 €
Total programme :		120 000 €	122 500 €	91 000 €	333 500,00 €
Total subvention potentiel :		83 000 €	88 400 €	64 800 €	236 200,00 €
Reste à charge collectivités :		37 000 €	34 100 €	26 200 €	97 300,00 €
43,50%	CCPLandivisiau	16 095,00 €	14 833,50 €	11 397,00 €	
30,00%	HLC	11 100,00 €	10 230,00 €	7 860,00 €	
26,50%	CLCL	9 805,00 €	9 036,50 €	6 943,00 €	

- Etude continuité/Hydromorphologie en 2028 Flèche (Enjeux inondation aval)
- Projet hydromorphologie/an dont **travaux au bouillard** en 2026
- 2027 : étude du fonctionnement des têtes de BV (ZH, hydromorpho)

PERSPECTIVES 2026 - 2028

Milieux aquatiques : BV QUILLIMADEC



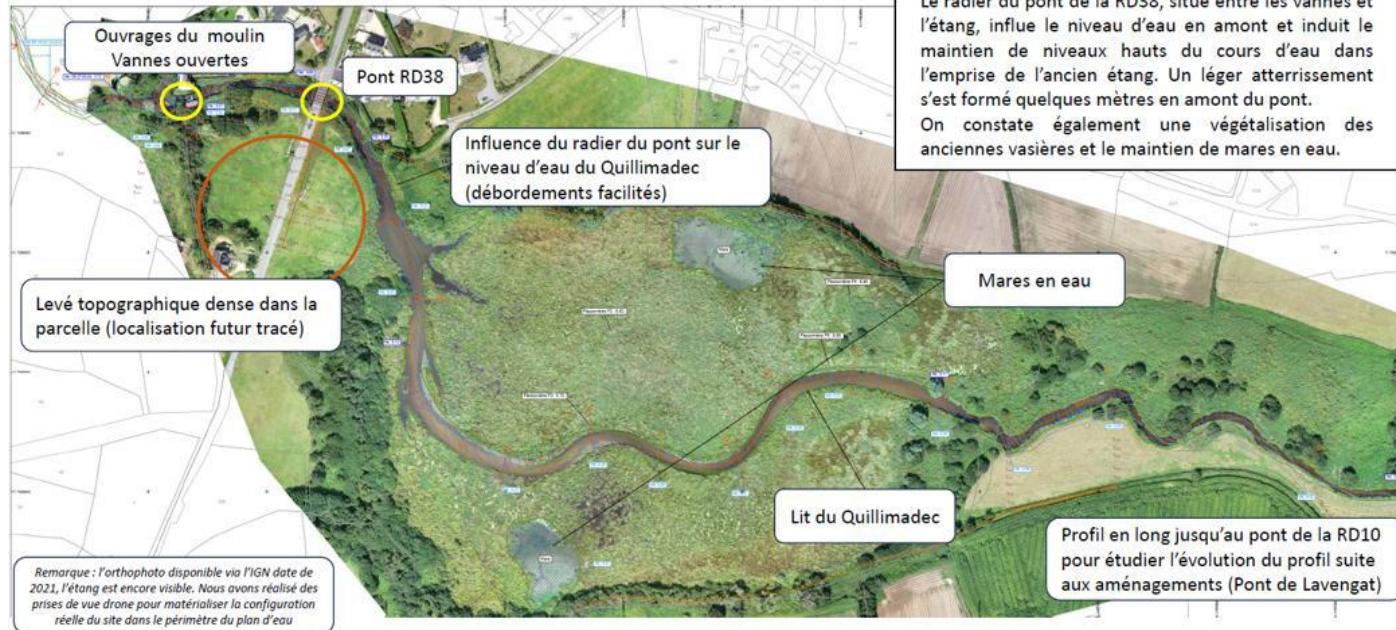
*Hors projet
de
renaturation
du
Quillimadec*

BV Quillimadec	Aides financeurs potentielles	Coûts prévisionnels des actions 2026	Coûts prévisionnels des actions 2027	Coûts prévisionnels des actions 2028	
ETP		0,35	0,35	0,35	
Poste TR + fonctionnement	80%	21 875 €	22 313 €	22 750 €	66 937,50 €
Grande continuité écologique (travaux)					0,00 €
Etudes	80%	0 €	0 €	20 000 €	20 000,00 €
Petite continuité écologique (travaux)	70%				0,00 €
Restauration hydromorphologique	70%				0,00 €
ZH	80%	75 000 €		100 000 €	175 000,00 €
Entretien de rivière	0%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000,00 €
Suivis piscicoles	0%		2 000 €		2 000,00 €
Total programme :		101 875 €	29 313 €	147 750 €	278 937,50 €
Total subvention potentiel :		77 500 €	17 850 €	114 200 €	209 550,00 €
Reste à charge collectivités :		24 375 €	11 463 €	33 550 €	69 387,50 €
94,25%	CLCL	22 973,44 €	10 803,41 €	31 620,88 €	
5,00%	CCPLandivisiau	1 218,75 €	573,13 €	1 677,50 €	
0,75%	CCPLD (CLCL)	182,81 €	85,97 €	251,63 €	
	Total CLCL	23 156,25 €	10 889,38 €	31 872,50 €	

- Travaux ZH (marais rétro-littoral du Couffon) en 2026 & 2028

Projet de restauration aval du Quillimadec

Etat actuel du site d'étude : levés topographiques réalisés en 2024/2025



Suite à l'ouverture des vannes (ouverture permanence depuis 2022), l'étang s'est partiellement vidangé et le lit du Quillimadec s'est stabilisé dans les sédiments. Le radier du pont de la RD38, situé entre les vannes et l'étang, influe le niveau d'eau en amont et induit le maintien de niveaux hauts du cours d'eau dans l'emprise de l'ancien étang. Un léger atterrissement s'est formé quelques mètres en amont du pont. On constate également une végétalisation des anciennes vasières et le maintien de mares en eau.

Profil en long jusqu'au pont de la RD10 pour étudier l'évolution du profil suite aux aménagements (Pont de Lavengat)

en TTC	réalisé			prévi		
MISSIONS	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL TTC
Mission de Maitrise Œuvre	668 €	0 €	17 340 €	63 807 €	42 651 €	124 466 €
Etudes complémentaires	0 €	9 240 €	30 881 €	19 632 €	0 €	59 753 €
Travaux création du nouvel ouvrage sous la RD38	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	794 500 €	794 500 €
Suivi écologique du site (faune, flore, habitats, morpho...)	0 €	186 €	5 642 €	1 000 €	1 000 €	7 828 €
Communication	0 €	0 €	804 €	0 €	0 €	804 €
TOTAL	668 €	9 426 €	54 667 €	84 439 €	838 151 €	987 350 €

→ travaux prévus en 2027

PERSPECTIVES 2026 - 2028

Milieux aquatiques : BV ABER WRAC'H



BV Aber Wrac'h	Aides financeurs potentielles	Coûts prévisionnels des actions 2026	Coûts prévisionnels des actions 2027	Coûts prévisionnels des actions 2028	
ETP		0,05	0,05	0,05	
Poste TR + fonctionnement	20%	3 125 €	3 188 €	3 250 €	9 562,50 €
Grande continuité écologique (travaux)					0,00 €
Petite continuité écologique (travaux)					0,00 €
Restauration hydromorphologique					0,00 €
Etude hydromorphologique					0,00 €
Entretien de rivière	0%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000,00 €
Communication/Sensibilisation	0%		15 000 €		15 000,00 €
Suivis piscicoles	0%		2 000 €		2 000,00 €
Total programme :		8 125 €	25 188 €	8 250 €	41 562,50 €
Total subvention potentiel :		625 €	638 €	650 €	1 912,50 €
Reste à charge collectivités :		7 500 €	24 550 €	7 600 €	39 650,00 €
54,50%	CCPA	4 087,50 €	13 379,75 €	4 142,00 €	
34,50%	CLCL	2 587,50 €	8 469,75 €	2 622,00 €	
11,00%	CCPLD	825,00 €	2 700,50 €	836,00 €	

- * Etude des têtes de BV
- * Suivi pollution/Sensibilisation
- * Prélèvements qualité des eaux
- * Valorisation de la vallée de Carman (Kernilis)
- * Suivi des études en lien avec la prise d'eau (réaménagement, curage, suivi des vannes, patrimoine,...)



PROGRAMME 2026 BV ABER WRAC'H



	Prévisionnel 2026		Estimation subventions prévisionnelles 2026		
	BUDGET 2026	ETP	AELB	Région	CD29
Animation générale	Cf. coordination CTU				
Suivi qualité de l'eau	10 655€	0,1	50%	0%	0%
Volet agricole	26 914€	0,4	50 à 70%	0%	0%
Volet milieux aquatiques	8 125 €	0,05 (+0,1 ETP via AEP)	0%	20%	0%
TOTAL	45 694€	0,55	Environ 50 %		



SEBL - GEMA

Budget 2026



	Aber Wrac'h	Flèche	Quillimadec	Subventions
<i>ETP</i>	<i>0,05</i>	<i>0,4</i>	<i>0,35</i>	
Animation	3 125 €	25 000 €	21 875 €	80 %
Etudes				
Travaux continuité				
Travaux hydromorphologie		90 000 €		70 %
Travaux ZH			75 000 €	80 %
Entretien de rivière	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0%
TOTAL	8 125 €	120 000 €	101 875 €	
<i>Etang du Pont</i> (Moeuvre et études)		<i>85 000 €</i>		

GESTION DES INONDATIONS SE ROUSSEAU



- Difficulté à trouver un prestataire pour l'étude de maîtrise d'œuvre :

2 procédures infructueuses → sollicitation de l'appui du CEREMA pour définir les travaux nécessaires à la remise en état de la Digue :

- chiffrage + priorisation des travaux nécessaires pour assurer le niveau de sûreté retenu dans l'arrêté de classement du SE sans le surélever
- échanges avec CEREMA/CLCL/DDTM/DREAL (septembre – octobre)

- ✓ Attente d'une proposition sur le **chantier relatif à la remise en état de la digue et de l'ouvrage de franchissement** (exclusion de l'analyse les chantiers relatifs à la mécanisation des vannes, à la "neutralisation du Blockhaus » et la surélévation du point bas de la digue du Parking, qui figuraient dans la commande infructueuse mais qui impliquaient de modifier le niveau de sûreté fixé à 5,25 NGF = *mesure l'altitude d'un point par rapport au niveau moyen de la mer, en mètre*).



ETP 2026 SEBL

Programmes environnementaux

		Accord de territoire SEBL					
		SAGE	Volets trans	AW	VMA - AW	VMA - Q	VMA - F
Subventions ETP		AELB 70% REGION 10%	AELB 60% REGION 10%	AELB 60% REGION 10%	REGION 20%	AELB 60% REGION 20%	AELB 60% REGION 20%
Clément LE JEUNE	technicien de rivière				0,05	0,35	0,4
Denis LE HIR	technicien agricole		0,3	0,4			
Solenn NGUYEN VIEN	technicienne agricole		0,5				
Renfort ZH	Renfort ZH (poste mixé avec tech agricole)		0,2				
Renfort Qeau	Renfort Qeau (poste mixé avec tech agricole)		0,3				
Jasmine JAOUEN	Chargée d'ingénierie de projet, SIG, coordination	0,2	0,4				
Marie KOPP	cChargée de communication		0,4				
Michele ABHERVE	Secrétaire/responsable finances	0,5					
Mélanie BARIC	Animatrice SAGE	0,8					
Sébastien MERCELLE	Agent du patrimoine, prélèvements Qeau AW			0,1			
total		1,50	2,10	0,50	0,05	0,35	0,40

- Agricole : 1,4 ETP (1,2 ETP agricole + 0,2 ETP ZH)
- 0,3 qualité eau
- 0,1 ETP suivi qualité eau SEBL AW

Budget prévisionnel 2026

SAGE & VOLETS TRANSVERSAUX



SAGE DU BAS-LEON PROGRAMME PREVISIONNEL 2026		Enveloppe prévisionnelle	ETP dédié	Coût affecté à l'animation	Coût affecté aux actions	Taux prévisionnel de subvention	Montant des subventions attendues	Reste à charge prévisionnel affecté aux collectivités
COORDINATION ET ANIMATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Animation- Coordination du SAGE	57 800	0,80	57 800		80%	46 240	11 560
		12 700	0,20	12 700		80%	10 160	2 540
	Secrétariat	27 250	0,50	27 250		80%	21 800	5 450
	Frais de fonctionnement liés aux ETP affectés à la mise en œuvre de l'animation du SAGE	12 000		12 000		80%	9 600	2 400
	Stagiaire	5 000		5 000		80%	4 000	1 000
	Etude SAGE	0						
	<i>Sous Total</i>	<i>114 750</i>	<i>1,50</i>	<i>109 750</i>	<i>0</i>	<i>83,6%</i>	<i>91 800</i>	<i>22 950</i>
VOLETS TRANSVERSAUX	Coordination - Animation - suivi études CTU > animation et frais fct	30 120	0,40	30 120		80%	24 096	6 024
	Communication générale - Sensibilisation - Education à l'environnement > animation et frais fct	22 500	0,40	22 500		60%	13 500	9 000
	> prestations	15 000			15 000	70%	10 500	4 500
	Pollutions diffuses : volet agricole > animation et frais fct	44 300	0,80	44 300		70%	31 010	13 290
	> prestation externalisée, analyses PPC, achat de semence, ...	32 000			32 000	60%	19 200	12 800
	ZH/Qeau > animation et frais fct	27 000	0,50	27 000		30%	8 100	18 900
	Appel à projet GIEE	12 500	0,20	11 000	1 500	80%	10 000	2 500
	Appel à projet Startijin Valait	12 000	0,20	12 000		50%	6 000	6 000
	Piégeage des espèces nuisibles	12 000	Inclus VMA		12 000	0%	0	12 000
	Suivi de la qualité des eaux	25 000	inclus dans l'animation du SAGE/CTU/VMA		25 000	50%	12 500	12 500
	<i>Sous Total</i>	<i>232 420</i>	<i>2,50</i>	<i>134 920</i>	<i>85 500</i>	<i>58,0%</i>	<i>134 906</i>	<i>97 514</i>
TOTAL	347 170	4,00	244 670	85 500	65,3%	226 706	120 464	
Pour mémoire budget 2025 :		571 575	5,50	331 563	239 500	65,6%	374 666	196 396

Budget prévisionnel 2026

CCPI



		Prévisionnel 2026
GEMA	Travaux Aval du Foul	70 000 € + 30 000€ (Moe)
	Travaux Kerguérez	50 854 €
	Travaux Parc du Moulin-Neuf	345 900 €
	Opération de restauration (Etudes)	En 2027/2028 ?
	Travaux ouvrages milieux aquatiques à définir	En 2027 ?
Actions agricoles		15 000€
Animation (2 ETP)		90 000 €
Suivi de la qualité de l'eau		35 000 €
Total		636 754 €



Budget prévisionnel 2026

CCPA



	Prévi. 2026 (poste compris)	
	BUDGET 2026	ETP
Animation générale	34 000 €	0,2
Suivi qualité de l'eau	12 300€	
Volet agricole	92 900€	0,6
Volet milieux aquatiques	287 500 €	1
TOTAL	426 700 €	1,8